

# RC Entreprise Responsabilité Civile Entreprise de Belfius Assurances

La RC Entreprise couvre la responsabilité d'une entreprise ou institution (intercommunale...) dans l'exercice de ses activités. Il s'agit d'une assurance essentielle dans la mesure où elle protège l'entreprise des conséquences financières d'une faute, garantissant ainsi sa pérennité.

## Un assureur à votre service :

- **Belfius Prevention Team & Formation** : la sécurité, notre priorité ! Équipe interne d'ingénieurs experts, plans de prévention personnalisés, formations Atrium, sessions d'informations...
- **Conseil juridique étendu** : une réponse claire et rapide à chaque question (dossier, législation...)
- **Rapidité et accessibilité 24h/24 7j/7** lors d'un sinistre (centrale d'alarme)
- Des **interlocuteurs dédiés et disponibles** pour la gestion des polices, des dossiers de sinistres et de la comptabilité
- **Procédure de recours civil** : communication claire, système automatisé et workflow management pour éviter les dossiers dormants, possibilité de préfinancement
- **Belfius Insurance Net** : un outil de gestion en ligne complet et incontournable, pour la gestion d'un portefeuille d'assurances et des déclarations de sinistres
- **POBOS** : accompagnement psychologique lors de la survenance d'événements traumatisants. Assistance offerte aux victimes et aux collègues

## L'assurance Responsabilité Civile Entreprise

Une assurance complète contre les dommages causés à des tiers dans le cadre des différents domaines d'activité d'une entreprise ou institution.

## Qu'assurons-nous ?

La RC Entreprise couvre la responsabilité :

- > du chef d'entreprise, et des membres de son ménage aidant et cohabitant ;
- > des éventuels associés ;
- > de toute personne travaillant sous l'autorité de l'entreprise, rémunérée ou non : les travailleurs, intérimaires et stagiaires.

## Les garanties de base

Dans le cadre des garanties RC Exploitation, RC Biens confiés et RC Après livraison, nous assurons la responsabilité en cas de :

- dommages corporels ;
  - dommages matériels ;
  - dommages immatériels purs (ex. : perte de clientèle, perte de production) ;
  - dommages immatériels consécutifs à un sinistre couvert.
- > La garantie RC Exploitation couvre la responsabilité des dommages causés à des tiers lors de l'exercice des activités professionnelles. Nous offrons également des garanties particulières de façon à couvrir la responsabilité dans les cas suivants :
- troubles de voisinage et atteintes à l'environnement par accident, à condition que les dirigeants respectent la réglementation ;

- dommages causés par les sous-traitants, si la responsabilité du preneur est engagée ;
  - dommages causés par le personnel prêté ;
  - dommages causés au ou par le personnel emprunté, occasionnellement mis à disposition, recours de l'assureur Accidents du travail y compris ;
  - dommages causés par les bâtiments et/ou matériels propres du preneur ;
  - dommages causés par le matériel emprunté. Cette garantie s'étend à la responsabilité pour les dommages causés par le matériel emmené par des tiers pour l'exercice des activités et par les véhicules utilisés par ces tiers pour charger ou décharger des objets ;
  - dommages causés par des véhicules automoteurs pour lesquels une assurance RC Véhicules automoteurs n'est pas nécessaire ;
  - ...
- > La garantie RC Biens confiés couvre la responsabilité de l'entreprise pour les dommages causés aux biens appartenant à des tiers et qui ont été confiés à l'entreprise :
    - biens confiés en vue d'être travaillés ;
    - biens confiés en vue d'être gardés ou utilisés.
  - > La garantie RC Après livraison couvre la responsabilité de l'entreprise pour les dommages causés à des tiers par les produits après leur livraison ou par les travaux après leur exécution. Exemple : un défaut de fabrication qui rend l'usage d'un produit dangereux.
  - > La garantie Protection juridique couvre les frais de défense pénale, le recours civil contre le responsable, l'insolvabilité d'une personne responsable ou encore le cautionnement pénal.

## Exclusions générales

Ne sont par exemple pas couverts par l'assurance RC Entreprise le sinistre causé intentionnellement, la faute lourde caractérisée, les dommages résultant de l'inexécution - totale ou partielle - ou de la mauvaise exécution des engagements contractuels ou les dommages au produit livré.

## Assurance sur mesure

Nous proposons différentes formules d'assurance selon l'activité et la taille de l'entreprise.

### Belfius Prevention Team: la sécurité, notre priorité !

La prévention a pour objectif de proposer toutes les mesures techniques, physiques, psychologiques ou organisationnelles à mettre en œuvre, à tous les stades de l'activité et à tous les niveaux, en vue d'éviter ou réduire les risques professionnels et par conséquent les dégâts matériels et immatériels. Pour plus de détails, rendez-vous sur [www.belfius-assurances.be](http://www.belfius-assurances.be).

### Belfius Insurance Net: un outil assurément incontournable !

Belfius Insurance Net est une application internet sécurisée (via eID) et gratuite qui permet de gérer en ligne un portefeuille d'assurances. Il devient ainsi possible de consulter les données d'une entreprise ou d'une organisation, les polices et les dossiers en cours de gestion, de télécharger divers documents mais aussi de déclarer un sinistre. Pour plus de détails, rendez-vous sur [www.belfius-insurance-net.be](http://www.belfius-insurance-net.be).

### Demander une offre ?

Vous pouvez vous adresser directement à un consultant ou un chargé de relations.

La liste de nos experts commerciaux est également consultable via les pages de contact sur [www.belfius-assurances.be](http://www.belfius-assurances.be).

## Où cette assurance est-elle valable ?

La garantie est applicable aux dommages survenant partout dans le monde, pour autant qu'ils découlent d'une activité exercée par les sièges d'exploitation établis en Belgique (RC Exploitation).

Les dommages résultant de produits ou de travaux qui ont été livrés ou effectués en dehors de l'Europe sont toutefois exclus, sauf si disposition contraire dans les conditions particulières.

Les voyages d'affaires ainsi que la participation à des réunions ou à des séminaires sont couverts par cette assurance, quel que soit le lieu où ils se déroulent.

## Informations complémentaires

- > Belfius Assurances est une marque et un nom commercial de Belfius Insurance SA, entreprise d'assurances établie en Belgique agréée sous le code 0037, Avenue Galilée 5, B-1210 Bruxelles, RPM Bruxelles TVA BE 0405.764.064, IBAN BE72 0910 1224 0116, BIC GKCCBEBB.
- > La durée du contrat d'assurance RC Entreprise est fixée dans les conditions particulières.
- > L'assurance RC Entreprise est soumise au droit belge. Consultez les conditions de l'assurance RC Entreprise de Belfius Assurances (risque propre, biens couverts, limites de couverture, etc.) disponibles chez votre personne de contact ou sur [www.belfius-assurances.be](http://www.belfius-assurances.be). Les conditions particulières et générales prévalent sur les brochures commerciales.

- > Si vous n'êtes pas satisfait, n'hésitez pas à nous contacter. Pour toute plainte, nous vous invitons, dans un premier temps, à prendre contact avec votre consultant, votre gestionnaire de relation ou le gestionnaire de votre police.

Si la réponse reçue ne répond pas à vos attentes, nous vous invitons à vous adresser au service Plaintes de Belfius Assurances, Avenue Galilée, 5 à 1210 Bruxelles ou via e-mail : [plaintes@belfius-insurance.be](mailto:plaintes@belfius-insurance.be)

Vous n'avez toujours pas reçu entière satisfaction? Nous vous invitons dès lors à vous adresser au service de L'Ombudsman des Assurances, Square de Meeus, 35, à 1000 Bruxelles ou via e-mail : [info@ombudsman.as](mailto:info@ombudsman.as).

Vous trouverez toutes les informations relatives à ce service sous le lien suivant : <http://www.ombudsman.as>